



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 15
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Virtually over Zoom

Tenue à:

Virtuellement sur Zoom

Friday, April 12, 2024

Le vendredi 12 avril 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.
<https://www.transcription.tc/>
(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel /
Procureure en chef de la commission

Shantona Chaudhury

Commission Counsel /
Avocat(e)s de la commission

Gordon Cameron
Erin Dann
Matthew Ferguson
Hubert Forget
Howard Krongold
Hannah Lazare
Jean-Philippe MacKay
Kate McGrann
Lynda Morgan
Siobhan Morris
Annie-Claude Poirier
Gabriel Poliquin
Natalia Rodriguez
Guillaume Rondeau
Nicolas Saint-Amour
Daniel Sheppard
Maia Tsurumi
Leila Ghahhary
Emily McBain-Ashfield
Hamza Mohamadhossen

Commission Research Council /
Conseil de la recherche de la
commission

Geneviève Cartier
Nomi Claire Lazar
Lori Turnbull
Leah West

Commission Senior Policy Advisors /
Conseillers principaux en politiques de la
commission

Paul Cavalluzzo
Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

IV Appearances / Comparutions

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
M. DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle	5
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Shantona Chaudhury	6
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	22
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	29
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	32
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	37
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	41
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Jeffrey Wang	45
Re-Examination by/Ré-interrogatoire par Ms. Shantona Chaudhury	49

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le vendredi 12 avril 2024 à 10 h 00

THE REGISTRAR: À l'ordre, s'il vous plait.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est désormais en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 10 heures.

COMMISSAIRE HOGUE:

COMMISSIONER HOGUE: Merci beaucoup.

Bonjour, tout le monde. Avant de commencer avec le témoignage de monsieur Vigneault, je voudrais expliquer la raison pour l'audience actuelle.

Alors, mercredi, le 10 avril dernier, j'ai accueilli une demande qui a été présentée conjointement par certaines parties pour que je reconvoque monsieur David Vigneault, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, afin qu'il puisse être interrogé puis contre-interrogé en lien avec les documents portant les numéros CA 00... plusieurs zéros, 4495, CA 0015842, et CA 4079_R01, qui n'avaient pas encore été rendus publics ni communiqués aux parties au moment de son témoignage.

J'ai alors indiqué que les raisons soutenant ma décision seraient communiquées ultérieurement, tout en informant les parties des modalités qui s'appliqueraient à la nouvelle comparution de monsieur Vigneault, notamment le fait qu'elle aurait lieu vendredi le 12 avril à 10 heures par visioconférence, que la durée de son témoignage serait de 45 minutes, dont 30 minutes seraient réservées pour les

1 contre-interrogatoires.

2 J'ai invité les parties à me proposer une
3 façon équitable de partager ces 30 minutes, ce qu'elles ont
4 fait. Sous réserve d'une très légère modification que j'ai
5 apportée, j'ai accepté leurs propositions.

6 Les motifs pour lesquels j'ai accepté leur
7 demande sont les suivants.

8 Je souligne toutefois d'abord que rappeler un
9 témoin pour permettre aux parties de compléter leur contre-
10 interrogatoire est une mesure plutôt exceptionnelle
11 puisqu'une commission d'enquête n'est pas un véritable
12 processus contradictoire, mais bien plutôt un processus
13 inquisiteur. Ainsi, quoique les parties ont le droit de
14 contre-interroger les témoins, ce droit est plus limité et
15 plus encadré qu'il ne l'est dans le cadre d'un procès.

16 Je profite d'ailleurs de l'occasion pour
17 expliquer à tous ceux qui suivent nos travaux pourquoi il est
18 inévitable que parfois les documents ne soient pas déposés au
19 moment le plus opportun. La Commission, comme tous le savent
20 maintenant, travaille essentiellement avec une très grande
21 quantité de documents classifiés qui, souvent, doivent être
22 caviardés ou autrement modifiés avant de pouvoir être rendus
23 publics et elle tente de divulguer le plus d'informations
24 possible.

25 Alors, plus d'informations vous divulgez,
26 plus il y a de travail à réaliser pour le faire puisque les
27 documents doivent essentiellement être revus par des experts
28 pour identifier les informations qui ne peuvent être rendues

1 publiques, trouver une façon de les résumer lorsque cela est
2 possible, ou encore les caviarder.

3 La pertinence de certains documents peut
4 d'ailleurs parfois paraître seulement après que certains
5 témoignages aient été entendus. De plus, le processus devant
6 être entrepris pour rendre les documents « divulgables »
7 implique une équipe spécialisée en sécurité nationale et le
8 processus n'est pas sous le contrôle exclusif de la
9 Commission.

10 L'option qui consisterait à divulguer moins
11 d'informations de façon à pouvoir les divulguer plus
12 rapidement ne m'est pas apparue souhaitable et je ne l'ai pas
13 retenue. Étendre la durée des travaux de la Commission ne
14 m'apparaît pas davantage souhaitable vu l'importance de
15 pouvoir formuler des recommandations en temps utile.

16 Je suis évidemment consciente que cela
17 signifie que les avocats bénéficient parfois de peu de temps
18 pour finaliser la préparation de leur contre-interrogatoire,
19 mais cela n'est pas quelque chose d'inusité et ils en ont
20 l'habitude. D'ailleurs, cela est aussi généralement le cas
21 lors de procès civils qui se tiennent devant les tribunaux de
22 droit commun.

23 Je ne suis donc pas troublée par le fait
24 qu'ils doivent parfois s'ajuster rapidement et j'estime que
25 cela ne porte aucunement atteinte à l'équité du processus.
26 Selon moi, maximiser la transparence est un objectif
27 suffisamment important qui justifie cet inconvénient.

28 Ici, cependant, il ne s'agit pas de cela. Les

1 documents sur lesquels les parties veulent contre-interroger
2 monsieur Vigneault n'avaient pas encore été communiqués aux
3 parties ni autrement rendus publics au moment où elles l'ont
4 contre-interrogé. Elles en ignoraient donc l'existence, et
5 même un travail acharné de la part des avocats ne leur aurait
6 pas permis d'en traiter au moment où ils ont mené leurs
7 contre-interrogatoires.

8 Ces documents, de plus, me semblent
9 importants pour comprendre la façon dont l'information a
10 circulé. Des témoins ont également affirmé que ces documents
11 semblent... que ce que ces documents, pardon, semblent suggérer
12 de prime abord ne correspond peut-être pas à ce qui s'est
13 passé. Il est donc important, tant pour la Commission qu'aux
14 parties, de tenter de faire la lumière sur ceux-ci.

15 Dans ces circonstances – qui sont
16 exceptionnelles, je le répète –, j'ai estimé équitable de
17 rappeler monsieur Vigneault pour permettre aux parties de
18 compléter leurs contre-interrogatoires.

19 Puisqu'il ne s'agit pas de reprendre les
20 contre-interrogatoires déjà menés, ceux d'aujourd'hui seront
21 limités à un maximum de 30 minutes que les parties se
22 partageront et ils porteront sur ces trois documents que j'ai
23 identifiés.

24 Comme cela est d'usage, monsieur Vigneault
25 sera toutefois d'abord interrogé par les avocats de la
26 Commission, puis après les contre-interrogatoires menés par
27 les autres parties, le Procureur général du Canada pourra
28 aussi l'interroger, s'il l'estime opportun.

1 Merci.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Madame la
3 commissaire.

4 Nous avons comme témoin monsieur David
5 Vigneault qui a été rappelé pour témoigner pour trois
6 documents et la portée de son interrogatoire sera limitée à
7 ça.

8 Est-ce que le témoin peut être affirmé ou
9 assermenté?

10 **LE GREFFIER:** Oui.

11 Bonjour, Monsieur Vigneault.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, bonjour.

13 **LE GREFFIER:** Est-ce que vous désirez faire
14 une affirmation solennelle ou être assermenté aujourd'hui?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Une affirmation, s'il
16 vous plait.

17 **LE GREFFIER:** Excellent.

18 Pourriez-vous me donner votre nom complet et
19 épeler votre nom de famille pour les fins de la transcription
20 sténographique, s'il vous plait?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** David Vigneault - V-I-G-
22 N-E-A-U-L-T.

23 **LE GREFFIER:** Merci.

24 Donc, affirmez-vous solennellement que vous
25 direz la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?
26 Dites : « Je l'affirme. »

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je l'affirme.

28 **--- M. DAVID VIGNEAULT, Affirmé/Sous affirmation solennelle:**

1 précises, je voudrais vous demander : expliquez à la
2 Commission qu'est-ce que... comment ça fonctionne, ces notes de
3 débriefage?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, typiquement,
5 pour une séance importante au premier ministre ou à des hauts
6 fonctionnaires, nous avons parfois un préavis ou des fois
7 plus longtemps pour préparer. Dans ce cas-ci, mon personnel a
8 eu plus de temps. Ils ont pu préparer beaucoup de matériel
9 pour que je puisse y faire référence lors de la préparation
10 pour la réunion.

11 Donc, un matériel, ça fait partie des experts
12 en renseignement et de politiques qui ont... se sont penchés
13 sur les questions qui pourraient être importante pour la
14 séance d'information avec le premier ministre, mais on essaye
15 de couvrir tous les éléments d'autres questions qui
16 pourraient être soulevés où il faudrait avoir le matériel de
17 référence.

18 Donc, le personnel professionnel va préparer
19 ces documents et il y a des examens par des hauts
20 fonctionnaires au SCRS et, dans ce cas-ci, du fait du
21 matériel, le sous-ministre approuverait... le sous-directeur,
22 pardon, va l'approuver et il me le passe.

23 Donc, ce n'est pas quelque chose que je dois
24 approuver, car c'est pour ma propre utilisation, c'est pas
25 question que je dois transmettre à quelqu'un d'autre.

26 Donc, voilà pourquoi vous avez dans ces notes
27 de débriefage, vous avez pas mal de documents différents.
28 Donc, grosso modo, ça, c'est le processus par rapport à la

1 lent que nos alliés des groupes des 5
2 par rapport aux menaces d'ingérence
3 étrangère avec des initiatives
4 législatives et votre... [...] »

5 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez
6 confié au premier ministre?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ce que je me rappelle de
8 ce breffage, certains breffages sont plus précis que... et je
9 pense... et on s'en rappelle. Mais là, je me rappelle
10 clairement que c'était un breffage pour toucher à plusieurs
11 points particuliers d'ingérence étrangère.

12 Ce que vous voyez ici avec ces documents, ça
13 couvre ce que je dirais l'ingérence étrangère de base. Donc,
14 pour faire le débrefage du premier ministre et de son équipe
15 et de la greffière au mois d'octobre, l'idée, ce n'était pas
16 de couvrir tout le contexte d'ingérence étrangère, mais
17 essayer de parler de cas spécifiques.

18 Donc, je n'aurais pas passé à travers toutes
19 ces notes pour parler du fait que, par exemple, le Canada
20 était plus lent que ses alliés, car ce sont des déclarations
21 que j'avais déjà faites en public auparavant et en privé
22 également avec les breffages au ministre.

23 Mais aussi, parce que la raison d'être de
24 cette séance de breffage, c'était pour parler de cas précis
25 d'ingérence étrangère et aussi de quelques questions qui
26 n'étaient pas reliées à l'ingérence étrangère.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci beaucoup.

28 Donc, ce n'est pas quelque chose que vous

1 avez mentionné dans cette réunion, mais c'est quelque chose
2 que vous aviez mentionné auparavant ou par la suite.

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Comme je l'ai
4 mentionné, en privé et en public, j'en ai parlé.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Herrera...
6 Maitre Herrera, si vous pouvez descendre à la page 5, s'il
7 vous plait?

8 Là, vous dites que :

9 « Des entités étatiques ont pu
10 réaliser leurs activités au Canada,
11 car il n'y a pas de conséquences.
12 Donc, c'est peu de risques. »

13 Et je vais vous demander, par rapport à cette
14 déclaration, est-ce que c'est quelque chose que vous avez
15 indiqué dans cette réunion ou autrement?

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je n'aurais pas utilisé
17 cette expression à cette réunion, car là il s'agit de cas
18 tout à fait précis et c'était des cas complexes avec beaucoup
19 de nuances et on a mis l'accent sur ces cas.

20 Cependant, c'est une phrase que j'ai déjà
21 utilisée. J'ai dit exactement la même chose à quelques
22 reprises. C'est la raison pour laquelle mon personnel,
23 lorsqu'il prépare ces notes de breffage, ils amènent non
24 seulement de nouveaux faits et une nouvelle analyse, mais
25 vont référer à la façon dont j'ai verbalisé les choses par le
26 passé.

27 Alors, lorsque j'ai le matériel pour me
28 préparer pour différentes réunions, c'est quelque chose qui

1 reflète ce que je dis. Cette ligne spécifique en est une que
2 j'ai utilisée à plusieurs reprises, très souvent, à tel point
3 que d'autres répètent cette même approche pour décrire
4 l'ingérence étrangère, et ç'a même été utilisé ici à la
5 Commission depuis quelques jours.

6 J'ai des collègues qui m'ont rappelé qu'ils
7 m'ont entendu dire cette phrase exacte à maintes reprises.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

9 Pourriez-vous aller à la page 5 de 5? Voilà.

10 Monsieur le directeur, encore une fois, des
11 questions. Lorsqu'on dit :

12 « Au bout du compte, pour mieux
13 protéger les institutions
14 démocratiques canadiennes [...] requiert un changement dans la
15 perspective du gouvernement, une
16 volonté de prendre des mesures fermes
17 et d'imposer des conséquences sur les
18 auteurs parce que ça pourrait être
19 une menace existentielle à la
20 démocratie canadienne et le
21 gouvernement devrait réagir de façon
22 musclée. »

24 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez
25 dit lors de la réunion du 27 octobre ou à d'autres moments?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, c'est la même
27 chose qu'avant. Ce sont plutôt des faits généraux sur la
28 question plutôt que l'objet de la réunion du 27 octobre de

1 cas très précis. C'est quelque chose que j'ai dit à maintes
2 reprises en public et en privé.

3 J'utilise des expressions telles que « nous
4 devons imposer des couts », « nous devons renforcer le
5 Canada », parce que lorsqu'on envisage l'ingérence étrangère,
6 l'intention de pays étrangers d'avoir recours à l'ingérence
7 étrangère pour pouvoir faire avancer leurs intérêts est
8 existentiel, qu'ils vont poursuivre comme objectif, peu
9 importe les conséquences.

10 Alors, c'est pour renforcer et accroître
11 notre résilience, tant au gouvernement que dans la sphère
12 publique. C'est une façon de réduire les conséquences de
13 l'ingérence étrangère et d'imposer des couts sur les auteurs
14 de cette ingérence.

15 C'est pourquoi, Madame la commissaire, j'ai
16 parlé par exemple de politique Sunshine en ce qui a trait à
17 l'ingérence étrangère, parce que la solution pour contrer
18 cette ingérence ne vient pas simplement du gouvernement, ça
19 vient... provient également d'une société qui est éclairée,
20 renseignée de façon précise dans les processus démocratiques,
21 mais également dans le quotidien, il faut pouvoir identifier
22 s'il y a quelque chose de bizarre qui se déroule. Ainsi, les
23 gens peuvent savoir qu'ils peuvent signaler cette information
24 et faire quelque chose. C'est ainsi qu'on réduira les effets
25 de l'ingérence étrangère et, tôt ou tard, faire en sorte que
26 les Canadiens soient plus en sécurité.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur le
28 directeur, vous avez mentionné à quelques reprises que ces

1 réunions portaient sur des cas spécifiques, et vous ne pouvez
2 pas en parler dans ce forum. Est-ce exact?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est exact. Je
4 peux préciser que ce ne sont pas des cas qui étaient liés aux
5 élections, mais plutôt des cas liés à l'ingérence étrangère
6 en général et un ou deux autres sujets qui n'étaient pas liés
7 à l'ingérence étrangère. Mais de toute évidence, c'est
8 hautement classifié.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous pouvez enlever
10 ce document et peut-être aller afficher le 4079.

11 Monsieur le directeur Vigneault, nous allons
12 attendre de voir le document, mais il est daté du 26 octobre
13 2022. Le voilà.

14 Alors, sans entrer dans le contenu classifié,
15 pourriez-vous dire à la Commission ce qu'est-ce document? Ce
16 sont des notes de breffage préparées pour vous?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la
18 commissaire. C'est un des documents de soutien qui serait
19 inclus dans mon cartable de breffage. On parle d'un de ces
20 cas spécifiques sur lequel j'ai breffé le premier ministre ce
21 jour-là. Il s'agit d'un enjeu spécifique. Vous voyez une
22 partie des renseignements. On parle d'ingérence par la
23 République populaire de Chine. Il y a une partie de
24 l'information qui a été publiée, mais c'est un des cas que
25 j'ai mentionnés au premier ministre cette journée-là.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pourrions-nous voir
27 la case de texte?

28 Vous voyez la case de texte qui... on voit une

1 boite qui a été caviardée et on voit, par exemple que :
2 « Les dirigeants de la République
3 populaire de Chine peuvent être
4 enhardis dans leurs efforts
5 d'ingérence par la défaite de 2021 de
6 l'ancien député, monsieur Kenny... le
7 député Kenny Chiu. »

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne sais pas si j'ai
9 utilisé ce terme précis, mais en parlant de ce cas-là
10 spécifique, j'aimerais... j'ai mis cela en contexte, en lien
11 avec d'autres activités de la République populaire de Chine.
12 Je ne peux pas vous dire si ce sont ces termes qui ont été
13 utilisés, mais ça faisait partie du contexte dans lequel j'ai
14 situé le cas et l'information que j'ai donnée au premier
15 ministre sur les activités d'ingérence de la République
16 populaire de Chine.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur le
18 directeur. Nous allons passer au 23 février 2023 maintenant.

19 Pourriez-vous aller chercher le document
20 4495, s'il vous plait, et l'afficher? Merci.

21 Monsieur le directeur, la prochaine réunion,
22 alors on voit la note datée du 21 février 2023, mais on
23 comprend que cette réunion a eu lieu deux jours plus tard, le
24 23 février 2023. Alors, c'est un breffage pour le Bureau du
25 Premier ministre, mais pas le premier ministre lui-même, sur
26 des informations classifiées.

27 Est-ce que ce sont des notes de breffage qui
28 ont été préparées à l'avance de cette réunion?

1 ont été orchestrés et dirigés par la
2 République populaire de Chine. »

3 Est-ce que c'est quelque chose que vous avez
4 dit au Bureau du Premier ministre lors de cette réunion du
5 23 février 2023?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, j'aurais dû
7 ajouter quelque chose qui est très pertinent.

8 Lorsque je me suis préparé pour l'audience
9 d'aujourd'hui, je regardais le matériel qui a été préparé à
10 l'avance et divulgué. Selon ce que je me souviens, cette
11 réunion portait spécifiquement sur un article dans le *Globe*
12 *and Mail* qui avait été publié le 17 ou le 18, alors quelques
13 jours avant, qui portait sur des divulgations non autorisées
14 de documents. Si je me souviens bien, il y avait une
15 référence à la fin de cet article concernant les
16 11 candidats.

17 Alors, la question qui a été posée ici à
18 l'enquête auparavant, ce matériel pour le breffage spécifique
19 et que vous soulevez, Madame Chaudhury, a été ciblé pour
20 discuter de cet article. Dans le contexte, c'est important.

21 Mais pour revenir maintenant à votre question
22 spécifique pour ce qui est de ces deux paragraphes, Madame
23 Chaudhury, eh bien, je n'aurais pas utilisé ce matériel
24 spécifique de breffage parce qu'on voulait se concentrer
25 plutôt sur l'article du *Globe and Mail*. Ce que vous avez ici,
26 ces points télégraphiques, représente encore une fois ce que
27 j'ai décrit. C'est du matériel de breffage général qui est
28 préparé pour moi pour couvrir toutes sortes de sujets au

1 besoin. Mais la discussion spécifique portait sur les
2 renseignements dans l'article du *Globe and Mail*.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que ça veut
4 dire, Monsieur le directeur, que vous n'en avez pas parlé
5 pendant la réunion parce que ça portait sur les 11 candidats?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est exact.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Mais je vais quand
8 même vous poser une question. Nous savons que l'évaluation de
9 SITE pour l'élection 2021, c'était que l'évaluation de la
10 RPC, les activités médiatiques ne pouvaient pas être
11 déterminées de façon conclusive. Les déclarations dans ces
12 notes de breffage montrent-elles un virage dans ces
13 évaluations, autrement dit que ces efforts étaient dirigés
14 par la RPC? Est-ce que c'est quelque chose de nouveau? Est-ce
15 que ça venait de preuves supplémentaires que vous avez
16 fournies? Est-ce que c'est un virage dans l'évaluation?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je dirais que ce n'est
18 pas le cas. C'est une formulation différente des mêmes idées
19 qui ont été étudiées et évaluées par SITE. C'est un certain
20 nombre de messages qui ont été transmis par des médias
21 associés avec le parti du gouvernement chinois. Le fait qu'on
22 voit une convergence dans ces différents messages laisse
23 entendre qu'ils auraient été orchestrés par la RPC.

24 Alors, d'examiner les sites classifiés ou des
25 rapports de situation classifiés, dis-je, cette réunion ne
26 transmettait pas une nouvelle analyse ou un niveau élevé de
27 certitude des activités. C'est une façon différente de
28 transmettre le message, qu'on a vu qu'il y a convergence, on

1 a vu qu'il y a des entités de la RPC qui sont impliquées,
2 mais SITE n'a pas pu conclure que c'était spécifiquement
3 orchestré par la RPC. C'est pourquoi, de mon point de vue, il
4 n'y a pas eu un changement dans l'analyse, c'était simplement
5 une formulation différente.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pourriez-vous
7 maintenant passer à la page 5? Merci. Alors, peut-être allez
8 un petit peu plus haut? Défilez un peu plus haut. Merci.

9 Vous verrez dans ce point, Monsieur le
10 directeur :

11 « En février 2021, j'ai breffé le
12 premier ministre sur des individus
13 liés à la République populaire de
14 Chine qui s'ingéraient avec
15 l'investiture libérale de 2019 dans
16 Don Valley North. »

17 Est-ce que vous vous en souvenez?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Non. Malheureusement,
19 Madame la commissaire, je ne me souviens pas de ce breffage
20 spécifiquement.

21 Pour ce qui est de la période de temps entre
22 l'examen du matériel et ma comparution, mon personnel m'a
23 montré des documents qui sont liés à cela. Pour ce qui est du
24 matériel de breffage lié à ce breffage qui avait été préparé
25 pour moi, je ne m'en souviens pas de façon très précise en
26 2021.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ça s'est produit,
28 mais vous ne vous en souvenez pas.

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Désolé, Maitre, mais,
2 oui, c'est certain, on a vérifié les calendriers, il y a eu
3 du matériel de breffage pour une réunion, mais je ne peux pas
4 simplement prendre le matériel de breffage qui a été préparé
5 et dire que c'est exactement ce qui a été discuté pendant la
6 réunion.

7 Comme je l'ai dit, ça couvre toutes sortes
8 d'autres sujets qui souvent... et ça ne décrit pas
9 nécessairement le déroulement de la réunion. Je n'ai pas,
10 donc, un souvenir spécifique de cette séance de breffage en
11 2021.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Est-ce que
13 vous pouvez nous dire si ça aurait été la première fois que
14 vous auriez breffé le premier ministre sur Don Valley North?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Si vous retournez au
16 breffage, sur le... 2019, pendant Don Valley North, je pense
17 que c'était... je suppose que ce n'est pas la première fois que
18 j'aurais parlé au premier ministre à ce sujet. Mais encore
19 une fois, ce n'est pas parce que vous avez l'information là
20 et je ne peux pas créer une impression pour la Commission
21 comme quoi je me rappelle de cette réunion, mais... car ce
22 n'est pas le cas.

23 Mais je sais que nous avons le matériel, ce
24 matériel, on en avait discuté assez longuement et je pense
25 que c'est ce qu'on... depuis 2019, à partir de là.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, si je
27 comprends, est-ce qu'on peut dire c'est pas parce que vous
28 avez de l'information dans les notes de breffage que la

1 Commission ne peut pas prendre pour acquis que ce message a
2 été passé pendant cette réunion?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Je pense que
4 la réalité de ces séances de breffage... et j'utilise l'exemple
5 encore pour le conseil du ministre, je ne vais pas parler des
6 détails évidemment, mais si vous allez dans un bref du
7 Cabinet, il y a cinq, six points qui sont soulevés dans une
8 question, vous avez un temps limité pour chacun de ces
9 éléments et vous avez une approche prescrite. Donc, la
10 plupart des gens, quand ils vont aller dans ces réunions
11 préparées vont suivre leurs notes et vont... vous pouvez
12 reconstruire plus facilement. Si vous comparez avec ce genre
13 de réunions par contre, si vous voulez cela, c'est des
14 réunions qui sont davantage fluides. Mon personnel aurait
15 préparé les informations par rapport à l'ingérence étrangère,
16 mais la discussion précise, eh bien, souvent c'est très
17 différent.

18 Et la dernière chose que je pourrais dire, eh
19 bien, ce n'est pas extraor... ça arrive souvent qu'on a du
20 matériel préparé pour discuter de quelque chose et qu'on
21 finit par discuter de quelque chose de complètement
22 différent. Et donc, parfois je fais des blagues avec mon
23 personnel, c'est que j'apporte mon matériel de breffage et
24 mes... aussi mes patins pour le hockey, car il faut être
25 capable d'agir rapidement, d'avoir une agilité pour traite de
26 toutes questions.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, ce sont des
28 discussions plus informelles et non pas des présentations.

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est ça. Pour
2 expliquer à la Commission, il faut expliquer que ça peut
3 passer de très informel à très précis et vous y allez pour
4 certaines choses on s'attend à avoir et, dans d'autres cas,
5 vous avez des discussions qui partent dans tout à fait un
6 autre... sur d'autres sujets.

7 Alors, encore une fois, la raison du
8 breffage, parfois c'est pour passer de l'information précise,
9 mais aussi parfois il s'agit de pouvoir répondre aux
10 questions et de situer un contexte pour aider la personne.
11 Dans ce cas, si un décideur comme le premier ministre ou un
12 ministre [...] pour que vous soyez disponible pour répondre à
13 un certain nombre de questions pendant qu'ils sont à traiter
14 les renseignements que vous avez fournis, mais d'autres
15 informations qu'ils ont également.

16 Donc, je pense que c'est la meilleure façon
17 de discuter. Vous pouvez passer de très formel, très précis,
18 pour discuter d'un sujet (inintelligible) planifié, et aussi
19 vous avez des réunions qui vous amènent dans d'autres
20 directions.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avez tout ça, je vais
22 vous demander, vous voyez la conclusion en bas de page? Là,
23 ça répète certaines choses qu'on a vues dans les autres
24 notes, donc je vais vous demander encore une fois si vous
25 vous rappelez d'avoir passé ce message pour cette réunion du
26 mois de février.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Alors, Madame la
28 commissaire, je me rappelle que cette réunion c'était sur un

1 article dans les médias, donc je n'aurais pas utilisé tout le
2 libellé générique par rapport à l'ingérence étrangère.

3 Mais ce qui est intéressant et instructif
4 ici, et encore une fois c'est mon personnel qui travaille
5 pour préparer le matériel pour moi, ils utilisent encore une
6 fois cette expression « peu de risques, beaucoup de
7 bénéfiques », car c'est une expression que j'ai utilisée à
8 maintes reprises dans différentes situations, et voilà
9 pourquoi vous le voyez répété là.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci beaucoup.

11 Madame la commissaire, voilà mes questions
12 pour le témoin.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup, Maitre
14 Chaudhury.

15 Nous allons commencer le contre-
16 interrogatoire. Nous avons tout d'abord l'avocat pour Michael
17 Chong.

18 **Me GIB van ERT:** Merci, Madame la
19 commissaire.

20 Je vais demander à l'opérateur de nous faire
21 passer le 15842 de nouveau.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:**

23 **Me GIB van ERT:** Directeur, merci beaucoup
24 pour votre témoignage. Jusque-là, ç'a été très utile pour
25 nous tous de comprendre votre processus.

26 Je voudrais poser une question générale. Est-
27 ce que vous êtes capable de confirmer que ce document, de
28 façon générale, reflète la vision de votre service sur ces

1 questions?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
3 j'ai pu regarder le matériel et je pense que, effectivement,
4 ça reflète le point de vue du Service. Mon point de vue
5 personnel en tant que directeur du Service, eh bien, il y
6 aurait certaines nuances que je ferais pour certains points.
7 Il y a aussi le fait que notre connaissance continue
8 d'évoluer dans quelque chose qui a été formulé
9 (inintelligible) a évolué d'ici maintenant en 2024.

10 Mais de façon générale, je pense que c'est un
11 outil très intéressant pour voir des exemples et des
12 informations par rapport à ce que c'est l'ingérence
13 étrangère.

14 **Me GIB van ERT:** Merci beaucoup. C'est très
15 utile.

16 La prochaine question, c'est par rapport au
17 passage que madame Chaudhury vous a montré par rapport à nos
18 alliés. Je pense que c'était à la page 2. Alors, vous avez
19 peut-être déjà répondu, mais je veux bien m'assurer que j'ai
20 compris.

21 Est-ce que vous avez communiqué cette
22 évaluation comme quoi nous sommes plus lents que nos alliés
23 du Groupe des 5 pour le premier ministre et son bureau?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je peux vous dire que
25 c'est quelque chose qui a été passé au gouvernement, au
26 premier ministre, en utilisant ces mots et d'autres mots.
27 Souvent, pour être capable d'assurer qu'on a bien compris,
28 qu'on a évalué la situation au mieux, souvent on regarde

1 d'autres pays pour voir quelle est leur analyse des menaces,
2 quels sont les outils qu'ils ont mis en place, donc les
3 analyses comparatives avec le Groupe des 5, mais aussi avec
4 d'autres pays qui sont... qui ont des systèmes politiques
5 semblables aux nôtres, les démocraties de l'Occident. Donc,
6 nous faisons une analyse comparative et c'est un outil très
7 utile du point de vue du renseignement, mais aussi du point
8 de vue des politiques.

9 Alors, je peux dire que... avec toute confiance
10 que ces exemples, eh bien, je m'en suis servi dans des
11 breffages privés, mais aussi dans mes discours au public,
12 dans les rapports du SCRS, dans les témoignages
13 parlementaires.

14 La semaine dernière, j'ai été devant un
15 comité parlementaire à la Chambre des communes et j'ai
16 utilisé le même type d'analyse sur différents sujets qui ont
17 trait à l'ingérence étrangère.

18 Donc, oui, pour répondre à l'avocat, oui, ç'a
19 été... le message à été passé.

20 **Me GIB van ERT:** Oui. Alors ça serait la même
21 chose (inintelligible) pour la partie sur le... à la page 3
22 qu'il n'y a pas de conséquence pour les acteurs étrangers
23 avec leur ingérence.

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. J'ai... oui, j'en ai
25 parlé, oui, mais on peut dire que oui, j'ai utilisé ces
26 expressions et qu'ici, oui, je... oui, qu'il y a peu de risques
27 et beaucoup de bénéfices.

28 **Me GIB van ERT:** Ce document, c'est quelque

1 chose qui a été préparé avant un breffage oral que vous aviez
2 donné au premier ministre le 27 octobre. Alors, nous avons
3 entendu le premier ministre dans son témoignage qu'il
4 préfère les breffages « orals » plutôt que des notes de
5 breffage. Est-ce que c'est une méthode de travail que vous
6 saviez avant que vous aviez entendu son témoignage mercredi?
7 Est-ce que vous étiez conscient de ce fait et vous avez
8 ajusté vos pratiques pour répondre à ces besoins?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
10 je peux dire, dans mon expérience, j'ai utilisé les deux
11 méthodes, pour matériel précis qui a été rédigé pour le
12 fournir au premier ministre, des informations ou des
13 renseignements, et aussi, il y avait des breffages « orals ».
14 Donc, les deux méthodes ont été utilisées. Ça dépend de la
15 situation, ça dépend du contexte, ça dépend du moment, et
16 donc, oui, moi, j'ai utilisé ces deux méthodes.

17 **Me GIB van ERT:** Merci. Alors, étant donné...
18 Attends, je vais vous poser ceci. Vous avez
19 entendu, le premier ministre disait que ces notes n'ont pas
20 été fournies, ne lui ont pas été fournies et vous êtes
21 d'accord, je pense, parce que c'est des notes pour vous.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la
23 commissaire. Je n'avais pas eu l'occasion de voir tout, de
24 suivre tous les évènements de la (inintelligible) les
25 audiences, mais j'ai vu cette référence au premier ministre
26 et je me rappelle, c'est exactement la même chose.

27 **Me GIB van ERT:** Merci beaucoup. Est-ce que
28 vous... d'après vous, vous avez compris pour vous assurer que

1 le même premier ministre a été breffé sur quelque chose, vous
2 devez vous assurer qu'il y ait un breffage oral qui a eu
3 lieu?

4 **Me BARNEY BRUCKER:** Je suis désolé, Monsieur
5 (sic) le commissaire, il semblerait qu'on parlait de ces
6 trois documents et il me semble que là, on est en train de
7 s'écarter de ces documents, et ces questions étaient en
8 dehors de la portée de ce contre-interrogatoire.

9 **Me GIB van ERT:** Madame la commissaire [...]

10 **Me ERIN DANN:** [...] Madame la commissaire,
11 vous êtes en sourdine.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Désolée.

13 Je voudrais demander à Me van Ert si... la
14 relation entre cette question et les trois documents.

15 **Me GIB van ERT:** Ma préoccupation, c'est que
16 ce document n'a pas été fourni au premier ministre. Le
17 premier ministre, sa méthode préférée pour avoir... est à
18 l'oral, donc je voulais m'assurer que le matériel lui a été
19 donné d'une façon ou d'une autre. Il semblerait que ce
20 n'était pas le cas pour les réunions du mois d'octobre, mais
21 il y avait d'autres séances de breffage avec le premier
22 ministre par le passé. Étant donné les méthodes de trav...
23 préférées du premier ministre, je me demande si le SCRS peut
24 s'assurer qu'il y a des breffages « orals ».

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, je permets la
26 question.

27 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
28 la façon que plusieurs personnes ont témoigné comme quoi le

1 SCRS prépare le matériel et des rapports de renseignement,
2 des évaluations, et ça, c'est distribué au Bureau du Conseil
3 privé. Alors, je pense que la conseillère à la sécurité, eh
4 bien, c'est traité, cette information, c'est traité par le
5 Bureau du Conseil privé pour être fourni au premier ministre.

6 Donc, nous... comme je l'ai témoigné, j'ai
7 utilisé les deux méthodes avec, donc, du matériel précis, et
8 aussi pour les breffages à l'oral. Ce qui est important,
9 c'est que tout ça, ça dépend des produits de renseignement
10 qui sont au Bureau du Conseil privé et que les gens puissent
11 le disséminer au premier ministre et à son bureau, au besoin.

12 Je pense qu'il est important de comprendre,
13 si je puis utiliser l'expression, « un écosystème ». Ce n'est
14 pas simplement une méthode, une personne, mais vous avez ces
15 breffages oraux et ces produits de renseignement, et c'est
16 ainsi qu'on doit comprendre comment nous communiquons
17 l'information, les renseignements, comme nous discutons
18 pendant l'année.

19 **Me GIB van ERT:** Merci.

20 Madame la commissaire, j'ai une question sur
21 le document 4495, et ensuite j'aurai terminé.

22 Si vous pouviez aller chercher, s'il vous
23 plait? Pourriez-vous aller à la page 2, s'il vous plait, à un
24 tiers du document. Voilà.

25 Directeur, c'est le point qui dit :

26 « Nous savons que la RPC s'est
27 ingérée de façon clandestine et
28 secrète en 2019 et en 2021 lors des

1 élections générales. »

2 Est-ce que ces connaissances ou est-ce que le
3 Service en tant qu'organe a communiqué au premier ministre ou
4 au Bureau du Premier ministre?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la
6 commissaire. C'est quelque chose qui a été communiqué. Je
7 crois que j'ai témoigné à cet égard lorsque j'ai dit que,
8 dans nos évaluations, nous avons vu une ingérence étrangère
9 tant dans les élections de 2019 que 2021.

10 Cependant, je suis d'accord avec les
11 résultats et les conclusions du panel que cette ingérence
12 n'avait pas l'effet général sur les élections générales.

13 Alors, je pense qu'il est important de
14 comprendre que ces deux déclarations, à mon avis, [...]

15 On a vu de l'ingérence étrangère lors de ces
16 deux élections et celle-ci a été clandestine et trompeuse. Du
17 même coup, cette ingérence n'avait pas des conséquences sur
18 l'intégrité des élections.

19 **Me GIB van ERT:** Alors, si je peux faire un
20 suivi sur ce point, si vous pouvez nous dire, Monsieur le
21 directeur, et peut-être que vous ne pouvez pas, je comprends
22 bien, diriez-vous qu'à quoi se référait l'ingérence dans ce
23 point se limitait à la circonscription de Steveston et Don
24 Valley North en 2021 ou si c'est plus large?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, Madame la
26 commissaire, je dirais que la meilleure façon de répondre à
27 la question, c'est de revenir au résumé que le gouvernement a
28 publié pour la Commission et qui a été rendu public qui porte

1 sur les candidats et les 13 membres du personnel, les
2 11 candidats et les 13 membres du personnel.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est maintenant le tour
4 de l'avocat pour Erin O'Toole.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

6 **Me THOMAS JARMYN:** Merci, Madame la
7 commissaire.

8 Bonjour, Monsieur Vigneault.

9 Est-ce qu'on pourrait faire dérouler le
10 document 4495? Pourriez-vous aller au même endroit que nous
11 étions?

12 Alors, pour revenir à une question que
13 monsieur van Ert a posée, vous avez dit que vous saviez qu'il
14 y avait une ingérence clandestine et trompeuse pendant ces
15 deux élections, mais que cela n'avait pas de conséquences. Si
16 je comprends bien la conclusion du panel, est-ce que c'est
17 parce que ces conséquences n'arrivaient pas au seuil selon la
18 directive?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
20 j'utilise ces termes selon ma compréhension. Si vous revenez
21 à mon témoignage, j'ai peut-être dit que j'étais d'accord
22 avec la conclusion du panel. Je ne veux pas laisser
23 l'impression parce que je n'ai peut-être pas utilisé une
24 terminologie qui soit identique deux fois, alors je suis
25 prudent dans ma réponse. Je n'ai... j'ai absolument été
26 d'accord avec les conclusions du panel.

27 **Me THOMAS JARMYN:** Merci. Pour revenir à la
28 question de la préparation de ces documents, si j'ai bien

1 compris, ces notes de breffage sont dans un cartable de notes
2 de breffage d'à peu près 80 pages pour vous aider. N'est-ce
3 pas?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, peut-être la
5 meilleure analogie que je pourrais vous donner ici, pour
6 toute personne qui a l'occasion d'assister à un comité
7 parlementaire ou de regarder à la télé une audience d'un
8 comité parlementaire, il y a quelque chose qui est commun
9 dans toutes ces audiences. Vous allez voir un haut
10 fonctionnaire qui arrive toujours avec un grand cartable noir
11 rempli d'informations.

12 Autre chose qui est vraie, lors de ces
13 réunions, les hauts fonctionnaires ne peuvent pas lire le
14 cartable de A à Z ou passer à travers ce cartable de A à Z,
15 dis-je, parce que la raison dont... la façon, dis-je, dont ces
16 documents sont rassemblés, c'est pour donner à la personne
17 assez d'informations contextuelles ainsi que de l'information
18 très spécifique.

19 Alors, Monsieur Jarmyn, la façon dont vous le
20 décrivez, oui, c'était un élément parmi d'autres matériels de
21 breffage que j'aurais utilisé pour une telle réunion.

22 **Me THOMAS JARMYN:** D'accord. Merci.

23 Alors, je comprends que cette note de
24 breffage n'a pas été donnée au Bureau du Premier ministre,
25 mais y a-t-il une portion qui aurait été partagée avec la
26 conseillère en sécurité nationale ou un autre organe dans le
27 cours de ce breffage?

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,

1 selon mon expérience, j'ai vu les deux situations. Parfois,
2 on a une partie du matériel de breffage avec le BCP, et
3 parfois, y'en a pas qui soit communiqué à l'avance. Ça dépend
4 de la question qui fera l'objet de discussions, de
5 circonstances, du calendrier impliqué, et de la sensibilité
6 de certains renseignements. Alors, j'ai vu les deux
7 situations où nous partageons tout le matériel ou une partie
8 du matériel et il n'y a parfois pas de matériel qui est
9 envoyé à l'avance ou qui soit laissé par la suite.

10 **Me THOMAS JARMYN:** Mais est-ce que ç'a été
11 partagé avec la conseillère en sécurité nationale ou avec le
12 CPSNR?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne sais pas.

14 **Me THOMAS JARMYN:** Alors, allons au bas du
15 document pour la conclusion.

16 Nous avons entendu du premier ministre et
17 d'autres qu'il y a certains messages généraux auxquels on
18 fait référence. Et pendant ces réunions, cela porte sur des
19 sujets très précis et ils sont déjà compris.

20 Est-ce que c'est le genre de messages qui
21 sont communiqués par vous, que tout le monde connaît et qui
22 n'ont pas à être répétés?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
24 si je puis utiliser l'exemple de points très précis où l'on
25 dit que l'ingérence étrangère où il y a un faible risque et
26 des bénéfices élevés, comme je l'ai dit, c'est quelque chose
27 que je dis de façon répétitive à tel point que certains
28 collègues utilisent cette même phrase.

1 Alors, pour ce qui est de la page en ce qui a
2 trait à monsieur Chiu et monsieur O'Toole, « Nous avons
3 également observé que ces informations... », on dit que c'est
4 orchestré par la RPC. Ces termes sont utilisés de façon
5 intentionnelle ou à dessein, est-ce exact?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Ces termes ou ces
7 mots ont été choisis de façon soigneuse et ils représentent
8 notre compréhension de la situation.

9 **Me THOMAS JARMYN:** Merci, Madame la
10 commissaire.

11 Et merci, Monsieur Vigneault.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, nous avons ensuite
13 monsieur De Luca avec le Parti conservateur.

14 **Me NANDO DE LUCA:** Merci, Madame la
15 commissaire. Est-ce que vous m'entendez bien?

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO de LUCA:**

18 **Me NANDO DE LUCA:** J'ai deux questions. Étant
19 donné les commentaires récents, peut-être qu'on s'y opposera,
20 alors je vais poser mes questions et, si vous vous y opposez
21 et si par contre le témoin peut y répondre, eh bien, tant
22 mieux, sinon, eh bien, ce sera inscrit au procès-verbal,
23 n'est-ce pas? Ça vous va?

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** [...]

25 **Me NANDO DE LUCA:** Eh bien, un article du
26 10 avril du *Globe and Mail* indique qu'il y a monsieur Han
27 Dong qui disait qu'on surveillait ce candidat après les
28 élections de 2019. Mes questions sont les suivantes :

1 Êtes-vous au courant de ce rapport? Est-ce
2 que le SCRS a pris des mesures pour répondre à ces
3 allégations, c'est-à-dire que le Parti... la République de
4 Chine le surveillait? Est-ce que vous croyez que les
5 allégations sont vraies? Et finalement, pourriez-vous nous
6 dire qui, au Parti libéral, sauf monsieur Ishmael, qu'il y
7 aurait eu la cote pour savoir que le SCRS surveillait
8 monsieur Han Dong en lien avec la 43^e élection?

9 Pour ce qui est de la pertinence et la
10 propriété, Madame la commissaire, je comprends que ce ne sont
11 pas les trois documents ou l'information qui a été abordée il
12 y a deux jours; cela dit, ce sont des nouveaux renseignements
13 qui sont... ont été connus le 10 avril seulement et qui a reçu
14 beaucoup d'attention et proéminence pendant cette audience,
15 et je crois que cette question est appropriée dans la mesure
16 où on peut y répondre.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Brucker?

18 **Me BARNEY BRUCKER:** Oui, nous nous opposons à
19 la question pour différents motifs, parce que comme il le
20 reconnaît, c'est à l'extérieur de la portée de cette audience
21 aujourd'hui.

22 Le SCRS ne commente pas sur des enquêtes ou à
23 savoir s'il y a ou non enquête. C'est un article dans les
24 médias. Il demande au directeur de commenter sur un article
25 dans les médias. Il n'y a pas de documents à ce que je sache
26 qui ont été fournis à la Commission ou qui ait été produit
27 publiquement sur la question.

28 Par conséquent, cela n'a rien à voir avec le

1 mandat qui vous permet d'arriver à une détermination ou une
2 décision.

3 Alors, voilà, ce sont mes commentaires.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je maintiens
5 l'opposition, l'objection parce que c'est en dehors de la
6 portée de ce qui a été autorisé pour le témoignage de
7 monsieur Vigneault ce matin. C'est également à l'extérieur du
8 mandat.

9 **Me NANDO DE LUCA:** Merci, Madame la
10 commissaire.

11 Est-ce que je pourrais avoir le document
12 CAN 4079_R01 à l'écran, s'il vous plait?

13 Monsieur le directeur, vous vous souviendrez
14 que madame Chaudhury vous a fait réviser ces notes de
15 breffage.

16 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

17 **Me NANDO DE LUCA:** Eh bien, vous avez fait
18 une distinction entre cette note de breffage et 15842, n'est-
19 ce pas?

20 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, je crois avoir
21 dit que cette note de breffage portait sur quelque chose de
22 spécifique et pas de l'information générique sur l'ingérence
23 étrangère.

24 **Me NANDO DE LUCA:** Merci. Et en ce que... ai-je
25 bien compris que dans cette note de breffage, c'est-à-dire la
26 4079_R01, ce que nous voyons et ne pouvons pas voir en raison
27 du caviardage, est-ce que l'information que vous avez
28 communiquée spécifiquement au premier ministre, est-ce que

1 vous l'avez communiquée spécifiquement?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, j'ai utilisé le
3 matériel de breffage pour m'aider à formuler ce que j'allais
4 dire au premier ministre. Je puis vous dire qu'une partie de
5 cette information a été utilisée pour breffer sur un sujet
6 très précis.

7 **Me NANDO DE LUCA:** Est-ce que j'ai compris
8 votre témoignage, à savoir que vous avez utilisé l'exemple
9 des efforts de la RPC relativement à Kenny Chiu dans vos
10 commentaires au premier ministre?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
12 je ne crois pas que j'aie dit cela. J'ai noté, lorsque madame
13 Chaudhury m'a parlé de cette partie précise dans le document,
14 c'est le genre d'exemple contextuel pour situer une question
15 d'ingérence étrangère spécifique, mais je ne me souviens pas
16 exactement si j'ai utilisé ces termes ou cet exemple
17 spécifique dans mon breffage.

18 **Me NANDO DE LUCA:** Sous la rubrique
19 « Situation actuelle », on fait référence à la collecte de
20 fonds et de matériel de soutien. J'ai deux dernières
21 questions.

22 Avant les élections de 2019 et 2019 (sic),
23 est-ce que le SCRS était au cour... avait des preuves comme
24 quoi la RPC finançait des candidats ou leurs campagnes?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
26 je voudrais faire référence aux résumés du gouvernement qui
27 ont été fournis à la Commission et aux avocats et aux
28 Canadiens pour répondre à cette question.

1 **Me NANDO DE LUCA:** Dernière question. Avant
2 l'élection de 2021, est-ce que le SCRS a breffé le premier
3 ministre, le Cabinet ou le Bureau du Premier ministre sur des
4 preuves par rapport à des fonds qui seraient passés avant
5 l'élection?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
7 j'ai témoigné sur ces questions ce matin en regardant la
8 raison d'être de ces trois documents et je ne pense... je ne
9 suis pas sûr comment la question fait référence à ces
10 documents.

11 **Me NANDO DE LUCA:** Ce document fait référence
12 dans « La situation actuelle » à ce qu'il semblerait être une
13 levée de fonds par rapport à l'élection de Kenny Chiu.

14 **Me BARNEY BRUCKER:** Madame la commissaire, je
15 soumets que le directeur a bien répondu et c'est tout ce
16 qu'il pourra dire sur cette question.

17 **Me NANDO DE LUCA:** Est-ce que c'est juste,
18 Monsieur le directeur?

19 **Me BARNEY BRUCKER:** Oui, sa question ne
20 découle pas du document, d'après moi.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que, donc, vous
22 ne pouvez pas de toute manière parler plus en détail de ces
23 choses?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est juste, Madame la
25 commissaire.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.
27 Donc, la question pourra être enlevée.

28 **Me NANDO DE LUCA:** Merci, Madame la

1 commissaire.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maintenant, nous avons la
3 Coalition des droits de la personne.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

5 **Me SARA TEICH:** Bonjour, Monsieur le
6 directeur.

7 Ma première question, c'est par rapport aux
8 notes que vous avez pu prendre. Vous avez mentionné ce matin
9 que dans le breffage du premier ministre, vous lisez le
10 matériel avant la réunion et vous pensez aux messages clés,
11 d'après ce que vous... les questions que vous pensez.

12 Est-ce que vous vous rappelez si vous avez
13 pris des notes par... avant ces deux séances de breffage?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
15 la façon que ça fonctionne, ce processus, que quelles que
16 soient les notes que j'avais à l'époque, ça aurait été
17 produit pour la Commission. Je ne me rappelle pas si, oui ou
18 non, il y avait de telles notes, mais si j'avais des notes,
19 eh bien, on les aurait données à la Commission.

20 **Me SARA TEICH:** Nous, en tant que parties,
21 nous n'avons pas reçues ces notes, alors peut-être que c'est
22 une question pour l'avocat du Conseil (sic).

23 Est-ce qu'on va recevoir ces notes ou est-ce
24 que c'est quelque chose qui doit être réglé à huis clos?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
26 si je pourrais préciser, je n'ai pas dit qu'il y avait des
27 notes, j'ai dit « si il y avait eu des notes, ces notes
28 auraient été produites ». Donc, je ne veux pas laisser

1 l'impression à la Commission qu'il y avait de tels genres de
2 notes.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que c'est une
4 question qui... il faudrait s'en occuper en dehors de
5 l'audience.

6 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup.

7 Si nous pourrions nous présenter le 4079. Si
8 on pouvait aller à la page 2.

9 Et là, vous parlez que :

10 « La RPC cible les familles. »

11 Est-ce que vous pouvez nous en dire plus?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
13 je pense que dans mon témoignage précédent, j'ai parlé de
14 l'ingérence étrangère qui (inintelligible) ça affecte les
15 processus démocratiques, mais aussi, ce qui est important et
16 ce qui est assez dramatique, c'est qu'il y a l'implication
17 des gens, des Canadiens et Canadiennes ici au Canada et l'une
18 des façons que nous le savons, ç'a été... il y a eu une
19 documentation publique, mais il y a, selon les
20 renseignements, des membres des familles ici au Canada, mais
21 aussi dans le pays d'origine, sont utilisés, et là il s'agit
22 peut-être de pressions ou qu'on cherche à mettre des
23 pressions sur la famille ici au Canada ou qui subissent des
24 pressions avec des mesures « coercives » et des menaces pour
25 augmenter les pressions sur les personnes au Canada.

26 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup. Et est-ce que
27 ça, c'est quelque chose que le Renseignement a vu pour les
28 élections de 2019 et 2021?

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Encore une fois, Madame
2 la commissaire, je pense que c'est en dehors de la portée de
3 la Commission. Le gouvernement, dans son résumé, a dit ce
4 qu'il pouvait dire sur cette affaire par rapport au
5 renseignement.

6 **Me SARA TEICH:** Très bien. Je peux passer à
7 autre chose.

8 De façon générale, cette utilisation des
9 familles, est-ce que vous avez breffé le premier ministre ou
10 son bureau sur cette question?

11 **Me BARNEY BRUCKER:** Encore une fois, là, il
12 s'agit de trois documents précis. Alors, si cette question
13 est appropriée, eh bien, d'après moi, le Directeur peut la
14 répondre.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est par rapport à ce
16 document?

17 **Me SARA TEICH:** Oui. Là, cette ligne où on
18 dit que la RPC cible des familles et presse... met une pression
19 sur les familles.

20 Alors, je voulais savoir si c'est quelque
21 chose qui a été (inintelligible)... si le premier ministre a
22 été informé.

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
24 ce que je peux vous dire, c'est que pour ce breffage, c'était
25 sur un sujet particulier, mais je pense que j'ai déjà
26 témoigné par rapport à ce point-là où j'ai parlé de comment
27 l'ingérence étrangère est utilisée contre les Canadiens et
28 Canadiennes et j'ai aussi parlé de cette question de façon

1 publique et dans nos rapports annuels. Et voilà pourquoi
2 j'ai... voilà pourquoi on peut constater un effet néfaste de
3 ces pressions et c'est important d'avoir davantage de
4 résilience et de protéger tous les Canadiens et Canadiennes.

5 **Me SARA TEICH:** Merci.

6 Si on peut aller au dernier point.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être ma dernière
8 question puisque vous avez déjà dépassé votre temps.

9 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup, Madame la
10 commissaire.

11 C'est une question par rapport qu'il y a des
12 obligations vis-à-vis de la RPC et qu'il y aura des
13 dividendes. Est-ce que vous avez informé le premier ministre
14 à ce sujet?

15 **Me BARNEY BRUCKER:** Encore une fois, on peut
16 parler de ce breffage ou des documents.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, si j'ai bien
18 compris, c'est par rapport à ce breffage?

19 **Me SARA TEICH:** Oui, il s'agit de ce
20 breffage.

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
22 mon témoignage, c'est que c'est de l'information qui a été
23 préparée pour moi et j'ai parlé d'un aspect très précis de
24 cette affaire et je ne peux pas en parler en détail du fait
25 que ce sont des renseignements sensibles.

26 Donc, c'est le genre d'informations que, oui,
27 ça peut être dans un breffage, mais en tout cas c'était dans
28 notre évaluation et dans nos breffages publics, on fait

1 référence à... quand j'ai témoigné plus tôt, j'ai parlé du
2 travail du Front Uni, United Front, et des organisations
3 utilisées par la RPC et cette déclaration fait référence à ce
4 genre d'activité.

5 **Me SARA TEICH:** Merci beaucoup.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

7 Nous avons maintenant l'avocat pour l'ADRC.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Madame la
9 commissaire.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Monsieur...
12 Directeur Vigneault.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Bonjour.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais, si
15 possible, mettre le document CAN 015842 à l'écran, s'il vous
16 plait.

17 Et on parle dans ce document de « FI », qui
18 est « ingérence étrangère », j'aimerais savoir, si on parle
19 de « FI » en général, est-ce que le Service vise également la
20 Russie?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
22 quand le briefing note en question ici, le matériel qui est
23 là, effectivement couvre plusieurs aspects de l'ingérence
24 étrangère, beaucoup des éléments sont spécifiques à
25 l'interférence étrangère du gouvernement chinois, mais il y a
26 également plusieurs de ces... des éléments qui sont là qui
27 touchent les modus operandi de d'autres pays. Et, oui, la
28 Russie serait incluse.

1 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. J'aimerais... on peut
2 utiliser peut-être le dernier point de la page 3 peut-être
3 comme exemple. Donc ici, on voit que:

4 « ...répondre à cette menace est mise
5 en difficulté du fait qu'il manque de
6 la législation, y inclus le droit
7 criminel et une approche
8 renseignement/preuve. »

9 Est-ce que ça, ça s'applique à la Russie
10 également, cette préoccupation?

11 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
12 comme je l'ai mentionné, certains des éléments sont...
13 j'appellerais « le tronc commun ». Celui-ci, effectivement,
14 peut s'appliquer à d'autres pays que la Chine, et la Russie
15 en ferait partie.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Et est-ce que ça
17 peut expliquer pourquoi le Service parle de la Chine et de
18 l'Inde dans ce document, mais pas de la Russie?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
20 mon témoignage, je pense, indique que ce document-là fait
21 état de... est un des documents qui faisaient partie du
22 matériel disponible, couvre plusieurs éléments génériques
23 d'interférence étrangère, d'ingérence étrangère, mais le
24 briefing spécifique au premier ministre était sur des
25 éléments très précis.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Mais si la... donc, si le
27 Service avait eu de la preuve... on a entendu dire qu'il
28 fallait être assez certain de nos affirmations lorsqu'on

1 faisait le débriefage au premier ministre par exemple, donc
2 si on avait eu plus de preuves sur la Russie, ça aurait
3 probablement fait partie de cette note de breffage là, n'est-
4 ce pas?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
6 le fait... la réalité est que lorsqu'on fait des breffages, on
7 donne le contexte, donc s'il y a des limites à l'information
8 qu'on a, on calibre nos renseignements. Si je peux le dire en
9 anglais, [...] contexte pour l'information avec le niveau de
10 certitude que nous avons, on essaye d'en faire part dans nos
11 breffages.

12 Donc, la deuxième partie de la question,
13 c'est, comme je l'ai mentionné, ce document-là ici en
14 question fait état de... c'est une partie du matériel qui était
15 utilisé pour briefer le premier ministre cette journée-là.
16 Donc, les détails spécifiques de ce que j'ai discuté avec le
17 premier ministre, malheureusement je ne peux pas aller plus
18 loin.

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Donc, sur ce point-
20 là, on va passer à un point un peu accessoire, je sais qu'on
21 parle ici de « intelligence to evidence », donc, en français,
22 « renseignement à la preuve », mais j'aimerais porter peut-
23 être votre attention à une étape avant ceci, par exemple
24 lorsqu'on parle de candidats, de politiciens ou de leurs
25 employés, ou même des électeurs lors d'une campagne
26 électorale qui peuvent peut-être être témoins de... comme vous
27 avez mentionné plus tôt dans votre témoignage, de contenus
28 sur les réseaux sociaux un peu étranges ou suspicieux, est-ce

1 que ça aussi c'est une autre étape qui est peut-être un défi
2 pour se rendre à de la preuve concrète qu'on peut... dont on
3 peut se servir et sur laquelle on peut agir?

4 **Me BARNEY BRUCKER:** Je pense qu'on s'écarte
5 de l'argument dans les trois documents, Madame la
6 commissaire.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Sirois?

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui, ma réponse à ça,
9 c'est que si le Service croit qu'il y a un défi de se rendre
10 à « intelligence to evidence », nos soumissions, c'est qu'il
11 y a un défi qui prédate le moment qu'on a de l'*intelligence*,
12 et c'est écrit dans ce document-là précisément « intelligence
13 to evidence » et le renseignement qui est obtenu par des
14 candidats ou des électeurs, ça pourrait s'inscrire dans
15 l'*intelligence*, puis j'aimerais comprendre est-ce que...
16 comment ça s'inscrit dans cette phrase-là qui se trouve dans
17 le document, un des trois documents sur lesquels on a le
18 droit de poser des questions.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Sirois, je vais
20 vous inviter à garder en tête votre question pour la
21 prochaine phase des travaux. Je pense que ce matin, compte
22 tenu de la portée qui a été autorisée pour le contre-
23 interrogatoire, on s'aventure effectivement au-delà de ce qui
24 a été autorisé.

25 Mais conservez votre question, elle sera
26 peut-être utile et pertinente dans la prochaine phase.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la
28 commissaire.

1 Donc, ça conclut mes questions. Merci.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

3 L'avocat pour monsieur Han Dong?

4 **Me JEFFREY WANG:** Oui. Bonjour, Madame la
5 commissaire.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JEFFREY WANG:**

7 **Me JEFFREY WANG:** Il y a eu la publication de
8 renseignements non classifiés et qui ça présente une menace
9 directe aux opérations du SCRS.

10 Pourriez-vous nous dire comment sa pose une
11 menace?

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce que l'avocat
13 pourrait afficher le document pour qu'on sache de qui il
14 s'agit?

15 **Me JEFFREY WANG:** Oui, c'est le 4495, le
16 deuxième point.

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce que vous pourriez
18 répéter votre question?

19 **Me JEFFREY WANG:** Oui. Pourriez-vous nous
20 dire comment les fuites peuvent être une menace à l'intégrité
21 des opérations du SCRS?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, encore une
23 fois, j'ai témoigné déjà lorsque j'ai comparu devant la
24 Commission antérieurement. Lorsqu'il y a des renseignements
25 qui sont publiés qui sont de nature délicate ou sensible à
26 des personnes qui pourraient l'utiliser, interpréter les
27 informations ou surinterpréter, les informations peuvent
28 arriver à des conclusions. C'est un problème, c'est vrai.

1 Ainsi, l'information qui est publiée de cette façon est un
2 danger pour nos opérations et affecte la façon dont on peut
3 continuer à collecter les renseignements qui sont essentiels
4 pour protéger les Canadiens. C'est pourquoi nous prenons cela
5 au sérieux.

6 Et je dirais qu'en tant que Service du
7 renseignement qui a recours à des sources humaines et
8 techniques, nous sommes préoccupés par l'impact que peut
9 avoir la divulgation non autorisée sur les gens qui courent
10 des risques pour fournir de l'information au SCRS afin de
11 protéger la population canadienne. Alors, c'est pourquoi nous
12 prenons la chose très au sérieux.

13 **Me JEFFREY WANG:** Prochain point. On dit:

14 « Nous travaillons de près avec le
15 BCP et les fonctionnaires qui sont en
16 charge de la sécurité au ministère
17 pour identifier la source de la
18 fuite. »

19 [...]

20 **Me BARNEY BRUCKER:** Eh bien, je crois que
21 c'est à l'extérieur de la portée de ces trois documents de
22 discuter des enquêtes dans ce forum. Ce n'est pas permis.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Avez-vous quelque chose à
24 dire, Monsieur l'avocat pour monsieur Dong?

25 **Me JEFFREY WANG:** Eh bien, je crois que je
26 demande simplement à ce que ce point en particulier soit
27 précisé.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et qu'en est-il de la

1 deuxième partie de votre question?

2 **Me JEFFREY WANG:** Et bien, si le directeur ne
3 peut pas discuter de la sécurité, eh bien, j'accepte.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce le cas, Monsieur
5 Vigneault?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, Madame la
7 commissaire, c'est exact. Ça pourrait poser problème. Je ne
8 peux pas parler d'enquêtes en cours ou des opérations.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Nous avons pris
10 en note la question.

11 **Me JEFFREY WANG:** Est-ce que vous pouvez dire
12 si on agit pour identifier les auteurs de la fuite?

13 **Me BARNEY BRUCKER:** Le directeur ne peut pas
14 commenter.

15 **Me JEFFREY WANG:** Est-ce que le SCRS pourrait
16 identifier les auteurs?

17 **Me BARNEY BRUCKER:** La même objection.

18 **Me JEFFREY WANG:** Alors, qu'est-ce que fait
19 le SCRS pour empêcher de telles fuites à l'avenir?

20 **Me BARNEY BRUCKER:** Nous sommes dans la même
21 lignée de questions.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** <Non interprété>

23 **Me JEFFREY WANG:** Ce sont toutes mes
24 questions.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

26 Le gouvernement du Canada maintenant a-t-il
27 des questions?

28 **Me BARNEY BRUCKER:** <Non interprété>

1 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
2 est-ce que vous me permettez d'intervenir?

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'aimerais profiter de
5 l'occasion pour dire qu'il y a eu beaucoup de commentaires
6 sur les renseignements dans les médias et dans le cours de
7 cette enquête de la Commission.

8 J'aimerais dire qu'en tant que directeur du
9 SCRS, il est important de comprendre que le renseignement,
10 c'est un peu comme un casse-tête : parfois on a une
11 illustration très claire de ce casse-tête, et parfois on
12 utilise des renseignements bruts qui nous permettent de
13 construire cette image ou cette illustration. Mais il faut
14 comprendre que c'est fait par des professionnels, des
15 analystes en renseignement et des professionnels qui tentent
16 de constituer le tout.

17 J'aimerais vous dire, Madame la commissaire,
18 et dire à la population canadienne que le renseignement a une
19 approche sophistiquée, nous apprenons également, alors on
20 essaie toujours de s'améliorer.

21 Je dois dire que je suis extrêmement fier du
22 travail que font les professionnels du renseignement, à tous
23 les jours ici et partout dans le monde, pour protéger la
24 population canadienne et pour nous assurer que nous soyons un
25 pays prospère et en sécurité.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Monsieur
27 Vigneault.

28 Est-ce que vous voulez faire un ré-

1 interrogatoire?

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui. J'ai une
3 question, s'il vous plait.

4 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me SHONTANA CHAUDHURY:**

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** J'ai une question de
6 précision pour aider à la Commission de comprendre certains
7 documents qui ont été produits.

8 Si je comprends bien que pour le breffage du
9 26 octobre 2022, le Service a eu le temps de préparer ses
10 notes de breffage qui ont été approuvées à un très haut
11 niveau. Pourriez-vous nous dire que si c'est le cas pour
12 toutes les notes de breffage, les notes d'allocution, et
13 cetera?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,
15 ça dépend de la nature de la question, du temps dont nous
16 disposons, eh bien, ça peut varier. Si on a très peu de temps
17 pour se préparer pour un breffage, notre personnel prend le
18 matériel qui a déjà été préparé pour d'autres breffages et va
19 colliger le tout pour me le fournir ou à quiconque devra
20 fournir un breffage. Le matériel serait d'abord approuvé; si
21 on ne peut pas obtenir l'approbation ce jour-là, eh bien,
22 c'est du matériel qui aurait été examiné auparavant. Je
23 n'aurais pas du matériel qui m'a été fourni qui n'a pas été
24 approuvé d'une façon quelconque.

25 Mais ça dépend encore une fois de la nature
26 très précise et des circonstances entourant le breffage.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Ce sont toutes
28 mes questions.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, merci beaucoup,
2 Monsieur Vigneault. Je sais que vous êtes un directeur très
3 occupé et je vous suis reconnaissante que vous ayez été
4 disponible avec très peu de préavis. J'estime que vos
5 commentaires seront très utiles pour tous ceux qui sont... qui
6 font ce travail.

7 Alors, vous êtes libre de nous quitter.

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci, Madame la
9 commissaire. Merci, Madame la Commissaire, c'est gentil.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon weekend.

11 Avant de quitter pour la fin de semaine, le
12 weekend, du moins c'est ce que j'espère pour vous, j'aimerais
13 remercier tous les avocats. Je dois vous dire que lorsque
14 j'ai commencé ces audiences, je n'étais pas très certaine de
15 ce qui allait se passer parce que nous travaillons dans un
16 environnement difficile et délicat, il y a beaucoup
17 d'informations classifiées et avec lesquelles on doit
18 travailler et composer.

19 Alors, je suis reconnaissante de la façon
20 dont les avocats se sont comportés pendant les audiences.
21 Vous avez tous bien représenté vos clients, vous avez fait et
22 dit ce que vous deviez faire. J'estime que vous avez été très
23 professionnels. Cela a permis à la Commission de pouvoir
24 faire son travail de façon efficace et, dans une certaine
25 mesure, de façon sereine.

26 Alors, encore une fois, je vous remercie. Je
27 vais lire attentivement les mémoires que vous allez nous
28 fournir. J'estime que les mémoires sont toujours une façon

1 pour moi de... bon, je dirais normalement un jugement, mais ce
2 ne sera pas un jugement dans ce cas-ci, mais pour arriver à
3 des constatations qui soient meilleures et ensuite formuler
4 des recommandations qui soient meilleures également.

5 Bon, je sais que je n'ai pas à vous le dire,
6 mais je vous invite encore une fois de travailler fort sur
7 vos mémoires, de faire du mieux possible, parce que j'ai très
8 hâte de lire vos mémoires, je les vois comme un outil très
9 utile pour le travail qui nous incombe dans un avenir
10 rapproché.

11 Alors, nous verrons... en fait, nous allons
12 nous retrouver encore une fois à l'automne, mais entretemps,
13 je vous souhaite à tous un bon été, s'il y a été cette année.

14 Alors, encore une fois, merci et bon weekend
15 à tous.

16 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

17 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
18 étrangère est suspendue.

19 --- L'audience est ajournée à 11 h 26

20

21

22

23

24

25

26

27

28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
certifie que les pages ci-hautes sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien